

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 435

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 3 et 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les alinéas 3 et 4 du présent article visent à fermer le régime spécial de retraite de la Banque de France.

Notons que le régime de retraite des salariés de la Banque de France fonctionne par capitalisation, qu'il s'autofinance grâce à des investissements et que la caisse est en capacité de verser 100 % des promesses faites aux agents comme aux retraités.

Dès lors, il est difficile de comprendre pourquoi il serait pertinent de supprimer ce régime spécial. Il convient donc de supprimer ces alinéas.